

RÉVÉLER
LES TERRITOIRES
À TRAVERS
L'ÉTUDE DE CAS

PROGRAMME POPSU TERRITOIRES

CONSULTATION DE RECHERCHE-ACTION

Date d'ouverture de la consultation : 12 juin 2018

POPSU

TERRITOIRES

CONSULTATION DE RECHERCHE-ACTION

Date d'ouverture de la consultation : 12 juin 2018

Date limite de remise des projets : 2 octobre 2018

PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES

Lieu de convergence des milieux de la recherche et de ceux qui font et gouvernent les villes, la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines – Popsu – croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les métropoles, les petites villes et leurs territoires et en assure la diffusion auprès de publics divers.

Le programme Popsu Territoires poursuit trois objectifs complémentaires :

- > Produire de la connaissance pour mieux ancrer les stratégies territoriales.
- > Concourir à la mise en place des conditions d'échanges entre élu-e-s, concepteurs et chercheur-euse-s et à la conciliation de l'action et de la recherche.
- > Développer une stratégie d'appropriation des travaux de recherche par les décideurs en particulier et le grand public en général à travers des supports pédagogiques.

www.popsu.archi.fr

Président du conseil stratégique de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines

Jean-Marc Offner

Directeur général de l'a-urba

Responsable de la consultation

Jean-Baptiste Marie

Directeur de programme Popsu

jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr

+ 33 (0)1 40 81 24 68

Matthieu Gimat

Secrétaire scientifique Popsu

matthieu.gimat@popsu.archi.fr

+33 (0)1 40 81 80 40

Secrétariat de la consultation

Fabienne Dran

fabienne.dran@developpement-durable.gouv.fr

+ 33 (0)1 40 81 93 27

Les petites villes¹ sont des chaînons essentiels de l'armature urbaine française. Aux côtés des territoires ruraux, elles constituent la réalité quotidienne de nombreux ménages. Cependant, elles connaissent des difficultés en matière d'activité commerciale et économique, d'accès aux services publics, de consommation foncière ou encore de mobilisation de leurs ressources territoriales (agricoles, culturelles, sociales, etc.). Certaines disposent dans le même temps de capacités d'innovation, affichent de bons indicateurs globaux grâce à la mobilisation d'acteurs économiques fédérateurs, réorganisent leurs activités vers des modèles en circuits courts ou réinventent leurs territoires à travers leur patrimoine ainsi que des projets culturels et touristiques. Vulnérables ou inscrites dans des trajectoires solides, isolées ou sous influence métropolitaine, les petites villes recouvrent une extrême diversité de situations. Leur développement doit donc aujourd'hui être interrogé et analysé pour nourrir les réflexions des décideurs.

1. Par « petites villes », il est entendu des unités urbaines comptant 3 000 à 20 000 habitants.

Inscrit dans le cadre de l'action gouvernementale en faveur de la redynamisation des petites et moyennes villes et en articulation avec notamment l'*Action cœur de ville* pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) portant sur 222 villes moyennes et les *Ateliers des territoires* menés par la Direction Habitat Urbanisme et Paysage (DHUP), des Ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, Popsu Territoires vise à nourrir les réflexions stratégiques des décideurs sur l'avenir de leurs territoires. Il s'agit d'un programme de recherche-action qui focalise son observation sur des cas d'étude dans les petites villes qui ne disposent pas – ou peu – d'ingénieries urbaines. Ces analyses de terrain ont pour but d'être des références mobilisables, par l'exemple descriptif comme par la théorisation.

Le programme propose ainsi une observation *in situ* à travers des études de cas approfondies pour tenter d'expliquer échecs et réussites, et proposer des pistes d'actions. L'appréhension informée et raisonnée de la « petite fabrique des territoires » par des études de cas *ad hoc* entend échapper à quatre dangers : le dogmatisme (théories préétablies), le technocratisme (les solutions avant les problèmes), le pointillisme (particularisme de toute situation), l'universalisme (explication totalisante).

Popsu Territoires aspire enfin à créer une dynamique de collaboration qui permette un enrichissement réciproque des élu·e·s, des acteurs professionnels de la ville, des concepteurs architectes et urbanistes, des chercheur·euse·s de diverses disciplines ou des citoyen·ne·s. Dans ce contexte, les recherches présenteront une méthodologie pour construire une démarche collaborative innovante, en tenant compte des modalités de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES EN RÉPONSE À DES ENJEUX GLOBAUX

Les thématiques et les terrains explorés dans le cadre de Popsu Territoires seront arrêtés par les chercheur·euse·s. Néanmoins, ils s'inscriront dans le cadre plus large des transitions démographiques, économiques, patrimoniales, environnementales, numériques ou sociales des petites villes. Ainsi, les enjeux liés à la dévitalisation des centres-villes (commerce, prise en compte de l'héritage architectural...), à l'évolution des usages et des modes de vie (nouvelles formes de travail, amélioration de la qualité du bâti et du cadre de vie), aux dérèglements climatiques (tels que les risques inondations, le recul du trait de côte...), au tourisme, aux mobilités ou encore à la gestion des ressources foncières (notamment agricoles), à l'économie circulaire, au réemploi des matériaux et à une meilleure gestion des déchets... pourront être interrogés. La question des choix des politiques publiques décidées par les municipalités, telles que l'ouverture de supermarchés périphériques contribuant à la désertification des centres-villes, et son corollaire, la question des modes de coopérations territoriales, pourront être posées. En tout état de cause, le questionnement s'inscrira dans les pratiques, usages et réflexions quotidiens des habitant·e·s et décideurs locaux et pourrait être « exemplifiée » par les questions suivantes : « Pourquoi la boulangerie a-t-elle fermée ? », « Pourquoi un atelier de maroquinerie de luxe s'est-il installé sur le territoire ? », « Pourquoi et comment tel évènement culturel s'est ancré dans le territoire et a fait évoluer son attractivité ? ». Une attention particulière sera portée à l'insertion des phénomènes observés dans des dynamiques supra-locales.

DES ÉTUDES DE CAS COPRODUITES

Dans le cadre du lancement du programme, à la suite de la sélection des propositions par le jury, les chercheur·euse·s seront réunis.

Le travail de recherche se structurera autour de plusieurs phases :

> Un **travail préalable d'enquête**, effectué par un·e chercheur·euse ou une équipe de recherche permet de rassembler une documentation (réseau des protagonistes, documents diversifiés, éléments de contexte) et d'esquisser des analyses.

> A la faveur d'un **séminaire organisé sur chacun des sites retenu**, l'étude de cas est construite collectivement par les élu·e·s, les professionnels, les chercheur·euse·s. Le processus de coconstruction de l'étude de cas permet la création d'un circuit-court de production des connaissances et de diffusion de celles-ci entre chercheur·euse·s et décideurs. Le séminaire articule des analyses de sites avec le décryptage des enjeux du territoire, leur mise en débat et enfin leur mise en perspective vis-à-vis d'autres cas français ou étrangers.

La·le chercheur·euse ou l'équipe de recherche coordonnera l'organisation scientifique de séminaires en lien étroit avec les équipes du programme Popsu. Il·elle s'assurera de la construction collective de l'étude de cas et dans la mesure du possible, associera les habitant·e·s aux réflexions.

Les séminaires feront l'objet d'une restitution dont le format est souhaité dynamique et pédagogique (par exemple sous la forme d'un film) établi dans une perspective d'action publique. Le plan de valorisation sera discuté lors de la réunion de lancement du programme et fera l'objet d'un budget spécifique.

> Le séminaire est suivi d'un travail de validation, d'écriture, de mise en forme, afin de transformer une analyse de terrain en diagnostic pour identifier les potentiels et les mécanismes de changements.

> La valorisation du programme s'appuie dès lors sur ces études de cas publiées sous la forme d'un dossier pédagogique et de divers supports didactiques à destination des élu·e·s, de leurs services et d'un public informé mais non spécialiste.

En parallèle des cas d'études, il pourra être lancé la recherche de pratiques innovantes sur d'autres petites villes, en France et à l'international. Il s'agit de valoriser des expériences réussies (une décision, une mutation, une évolution... tout ce qui participe au changement). Ces travaux viendront alimenter la réflexion des chercheur·euse·s et faciliter la montée en généralité à partir de leurs cas d'étude.

LIVRABLES ATTENDUS

En sus de la construction du séminaire, il est attendu la production des livrables suivants :

> Synthèse concise de l'étude de cas (environ 50 000 signes).

> En annexe de cette synthèse, le matériau de l'étude de cas (entretiens filmés avec les acteurs, corpus bibliographique et documents de terrain...).

> Note synthétique à l'attention des élus dans la perspective d'éclairer l'action publique.

BUDGET

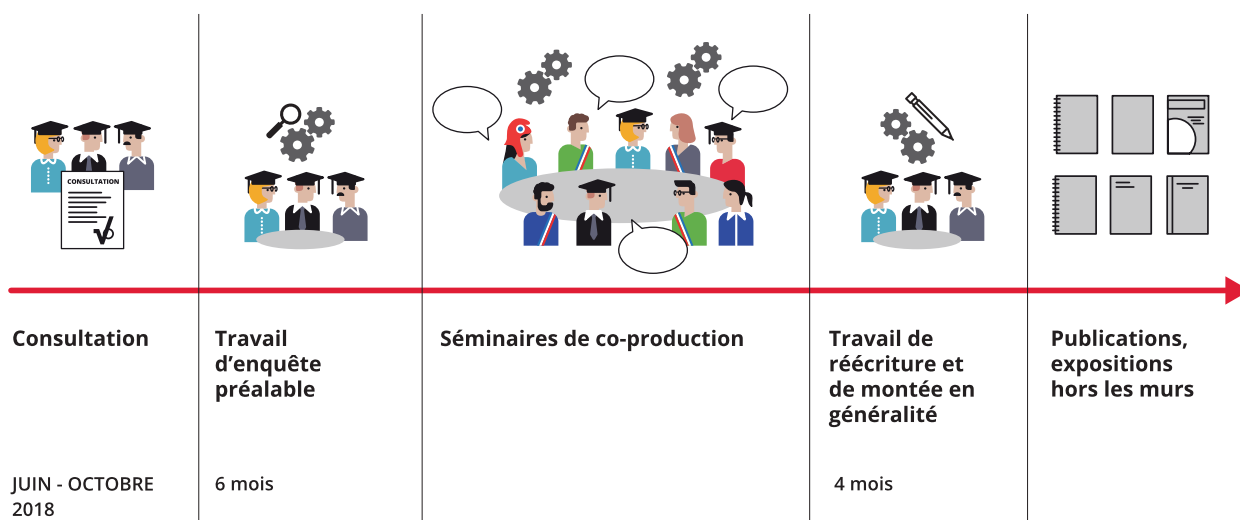
Le budget alloué à la fabrication de l'étude de cas est d'un montant de 30 000 euros. Un budget complémentaire opéré par le GIP AIGP/EPAU sera utilisé pour l'organisation du séminaire et la valorisation des travaux.

UNE VALORISATION DANS LES TERRITOIRES

Le dispositif de diffusion des connaissances établies dans le cadre de Popsu Territoires comprend trois volets :

- > Des films pédagogiques et didactiques qui synthétisent l'étude de cas et les diagnostics qui s'en dégagent.
- > Le site internet www.popsu.archi.fr constitue également un relai des productions du programme.
- > Un ou plusieurs petits forums « hors les murs » opérés par la Cité de l'architecture et du patrimoine. Ceux-ci pourront être organisés dans les villes qui ont fait l'objet d'une étude de cas.

Le programme fera l'objet d'une consultation annuelle dont les étapes sont les suivantes. Le travail de recherche s'établit sur un an.



CONDITIONS DE CANDIDATURE ET MODALITÉS DE RÉPONSE

Cette consultation s'adresse à un·e chercheur·euse ou une équipe de recherche issu·e·s d'une des disciplines suivantes : l'urbanisme, la sociologie, l'architecture, la science politique, l'économie, la géographie ou l'histoire. Il est souhaité une compétence spécialisée pouvant toutefois faire appel à des expertises issues d'autres disciplines. Il s'agira pour les chercheur·euse·s de proposer une problématique précise, articulée autour d'un terrain et d'un système d'acteurs publics locaux.

S'agissant d'une recherche-action, dans laquelle une collectivité est à la fois objet et partie prenante de l'étude, la·le chercheur·euse doit justifier de l'accord des représentant·e·s de la collectivité (élu·s et services du Maire).

Les modalités de réponse

La réponse à la consultation comprendra :

- > Un curriculum vitae du ou des chercheur·euse·s impliqué·e·s
- > Une note méthodologique de réponse à la consultation comprenant problématisation et terrain d'étude et n'excédant pas 5 pages
- > Lettre d'engagement de la collectivité partenaire

Les modalités de la consultation

Le jury évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

- > La pertinence de la problématique
- > L'articulation avec le terrain d'étude et le système d'acteurs impliqué
- > La qualité scientifique de la candidature et la capacité à monter en généralité
- > La capacité à s'inscrire dans la stratégie de valorisation du programme

Les réponses à la consultation sont à adresser sur document papier en quatre exemplaires, plus un envoi en version électronique.

Jean-Baptiste Marie

Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de la Cohésion des Territoires

Plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense – Paroi Sud

92055 La Défense Cédex

Ils seront adressés en version électronique à l'attention de Jean-Baptiste Marie et de Fabienne Dran :

jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr

fabienne.dran@developpement-durable.gouv.fr

LE COLLÈGE DES PARTENAIRES

Le collège des partenaires du programme Popsu Territoires est composé :

Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de la Cohésion des territoires, Grande Arche 92055 La Défense Cedex :

- > Hélène Peskine, Secrétaire permanente du Plan Urbanisme Construction Architecture
- > Jean-Baptiste Marie, Directeur de programme Popsu

Sous-Direction à l'Aménagement Durable au sein de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère de la Cohésion des territoires, Tour Séquoïa, 92055 La Défense Cedex :

- > François Bertrand, Sous-directeur Aménagement durable de la Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages à la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature
- > Monica Isabel Diaz, Responsable du bureau des stratégies territoriales

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Ministère de la Cohésion des territoires, 20 avenue de Ségur 75007 Paris, représenté par le Commissaire général à l'égalité des territoires :

- > Hugo Bévort, Directeur des stratégies territoriales
- > Stéphane Cordobes, Chef du bureau de la prospective et des études
- > Annabelle Boutet, Adjointe au chef du bureau de la prospective et des études

Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP), Ministère de la Culture, 182 rue Saint-Honoré, 75001 Paris :

- > Corinne Tiry-Ono, Cheffe du bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP)
- > Valérie Wathier, Adjointe à la Cheffe du bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère (BRAUP)

La Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 1, Place du Trocadéro et du 11 Novembre, 75016 Paris :

- > Marie-Christine Labourdette, Présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine
- > Marie-Hélène Contal, Directrice du développement culturel

Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Tour Séquoïa, 92055 La Défense Cedex

Le programme est opéré par le Groupement d'Intérêt Public Atelier International du Grand Paris / L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains, Grande Arche, 92055 La Défense Cedex.

Le **Plan urbanisme construction architecture (Puca)** est un service interministériel de recherche et d'expérimentation créé en 1998 afin de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et éclairer l'action publique. Rattaché à la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature aux ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, il initie des programmes de recherche-action, d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction.

Au sein de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du Ministère de la Transition écologique et solidaire, la **Sous-direction de l'aménagement durable** favorise un aménagement durable sur tous les types de territoires en veillant à ce que les documents de planification et les opérations d'aménagement répondent aux besoins des populations et intègrent les enjeux de développement durable, en particulier ceux relatifs au logement. Son Bureau des Stratégies territoriales (AD1) accompagne les projets territoriaux là où les enjeux sont complexes à travers l'Atelier des territoires – un dispositif de pilotage et d'animation du débat politique et opérationnel – pour faire émerger une stratégie de territoire et engager les acteurs locaux dans un processus de projet.

Le **Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)** appuie et conseille le Gouvernement dans ses politiques de lutte contre les inégalités territoriales et de soutien au développement des territoires. Il assure la conception et l'animation des politiques de la ville et d'aménagement du territoire avec les acteurs locaux et les citoyens. Pour répondre aux mutations économiques et sociales, le CGET mène une activité de prospective afin d'orienter les politiques publiques et il aide les territoires, notamment les plus fragiles, à développer leur potentiel en stimulant l'activité économique, accompagnant la transition écologique en promouvant l'expérimentation et l'innovation.

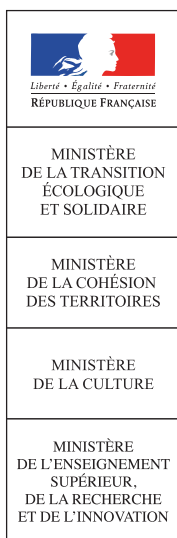
La **Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère**, au sein du Ministère de la Culture, assure notamment la protection et la conservation modernisée du patrimoine, valorise les œuvres du passé et du présent auprès de tous les publics et favorise la création et la qualité architecturales.

La **Cité de l'architecture et du patrimoine** est un centre d'architecture dont la mission est d'assurer la promotion de l'architecture française en France et à l'étranger, et de faire découvrir les œuvres emblématiques du patrimoine architectural français et la création contemporaine internationale.

Le **Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD)** est chargé de conseiller le Gouvernement dans les domaines de l'environnement, des transports, du bâtiment et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement et du développement durables des territoires, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville et du changement climatique. Dans ce cadre, il mène les missions d'expertise, d'audit, d'étude, d'évaluation, d'appui et de coopération internationale que lui confie le Gouvernement. Il est également chargé d'une mission d'inspection générale portant sur la régularité, la qualité et l'efficacité de l'action des services de l'État placés sous l'autorité du ministre de la Transition écologique et solidaire, ainsi que des établissements publics placés sous leur tutelle.

PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES

Plan urbanisme construction architecture
Grande Arche de la Défense – Paroi Sud
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires
92055 La Défense Cedex
+ 33 (0)1 40 81 24 37



DIRECTION DU PROGRAMME POPSU

Jean-Baptiste Marie

Directeur de programme
jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr
+ 33 (0)1 40 81 24 68

Matthieu Gimat

Secrétaire scientifique Popsu
matthieu.gimat@popsu.archi.fr
+33 (0)1 40 81 80 40

VALORISATION DU PROGRAMME POPSU

Bénédicte Bercovici

Chargée de valorisation
benedicte.bercovici@developpement-durable.gouv.fr
+ 33 (0)1 40 81 73 09

Christophe Perrocheau

Chargé de valorisation
christophe.perrocheau@i-carre.net
+ 33 (0)1 40 81 24 33

Suivez nous sur Twitter



www.urbanisme-puca.gouv.fr

www.popsu.archi.fr